



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2788-275X

www.reriss.org

Numéro 04

REVUE D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERDISCIPLINAIRES EN SCIENCES
SOCIALES



ISSN: 2788 - 275x

Décembre 2021



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2768-275X

ORGANISATION

Directeur de publication

Monsieur BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Directeurs de la rédaction

Monsieur TOH Alain, Maître de Conférences de Sociologie du Développement rural, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur DJE Bi Tchan Guillaume, Maître de Conférences de Psychologie génétique différentielle, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Secrétariat de rédaction

Monsieur SEHI Bi Tra Jamal, Maître de Conférences de Sociologie du Développement Economique et Social, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie rurale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Monsieur BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie du Politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Mademoiselle N'CHOT Apo Julie, Maître-Assistant de Sociologie de la Famille et de l'Education, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Madame KOUAME Solange, Maître-Assistant (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Comité Scientifique

Monsieur AKA Adou, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur AKA Kouamé, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ASKA Kouadio, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur ATTA Koffi Lazare, Directeur de recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BAH Henry, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2768-275X

Monsieur BANEGAS Richard, Professeur Titulaire (Institut d'Etudes Politiques, Paris, France)

Monsieur BIAKA Zasséli Ignace, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur BOA Thiémélé Ramsès, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur CHAUVEAU Jean Pierre, Directeur de Recherches (IRD, Montpellier, France)

Monsieur DAYORO Z. A. Kévin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DEDY Séri Faustin, Maître de Recherches (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DOZON Jean Pierre, Directeur de Recherches (EHSS, Marseille, France)

Monsieur EZOUA C. Thierry A., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur GOGBE Téré, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur HAUHOUOT Célestin, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur IBO Guéhi Jonas, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua, Abidjan, RCI)

Madame KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONE Issiaka, Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUADIO Guessan, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU N'Guessan F., Professeur Titulaire (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUASSI N'goran F., Directeur de Recherches (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)

Monsieur KOUDOU Opadou, Professeur Titulaire (Ecole Normale Supérieure, Abidjan, RCI)

Monsieur N'DOUBA Boroba F., Professeur Titulaire (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur TRA Fulbert, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

Comité de lecture

Monsieur ADJA Vanga Ferdinand, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Monsieur AGNISSAN Aubin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur DIGBO Gogui Albert, Maître-Assistant (Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, RCI)

Monsieur KEI Mathias, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KONIN Séverin, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUAKOU Ossei, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur KOUDOU Landry Roland, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Madame LODUGNON-Kalou Evelyne (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NASSA Dabié Axel, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur NKELZOK KOMTSINDI Valère, Professeur Titulaire (Université de Douala, Douala, Cameroun)

Monsieur OTEME Appolos Christophe, Maître de Conférences (Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, RCI)

Monsieur OUAKOUBO Gnabro, Professeur Titulaire (Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, RCI)

Madame PIRON Florence, Professeur Titulaire (Université Laval, Montréal, Canada)

Monsieur YOMB Jacques, Maître de Conférences (Université de Douala, Douala, Cameroun)



SOMMAIRE

Préface

BAHA Bi Youzan Daniel

Politisation des organes électoraux et recrudescence des crises électorales en Côte d'Ivoire

BAH Mahier Jules Michel-----1

Répercussions psychosociales des décès des enfants drépanocytaires sur leurs parents, **COULIBALY Zoumana, SYLLA Moustapha et DROH Antoine** -----17

Influence des facteurs socio-économiques sur la consommation du poisson d'élevage par les ménages en Côte d'Ivoire : Cas des districts d'Abidjan et des Lagunes

YE Sata, BERTE Siaka et KOUTOU N'guessan Claude-----28

Logiques endogènes des femmes piscicultrices de Daloa face aux approches d'une aquaculture durable et résiliente : aquaculture intégrée, agroécologie : Etude exploratoire, **YE Sata, CAMARA Brahima et SORHO Fatogoma**-----43

Productions idéologiques liées à l'engagement des femmes dans l'armée ivoirienne : une analyse sociologique des logiques d'acteurs à Abidjan

KRAMO Jean Richard Konan, TOH Alain et TOGBE Taih Dominique -----54

Logiques de pratique des activités physiques et sportives à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA)

BINI Koffi Roland -----67

Economie minière et crise du lien social dans les localités de la région aurifère de Divo (Côte d'Ivoire)

KOUAME Koffi Siril et NIAMKE Jean Louis-----82

Dynamisation des systèmes de santé en Côte d'Ivoire et usages des TIC : étude du cas du dossier patient informatisé (DPI) au Centre Hospitalier Régional de Bouaflé,

OURAGA Basseri Jean-Claude, VONAN Amangoua Pierre Claver et N'CHOT Apo Julie-----101

Déterminants sociaux de la faible fréquentation des ouvrages hydrauliques en milieu rural ivoirien : cas des populations de M'bonoua dans la sous-préfecture d'Anyama

KOUAME Ettien Lydie Josia -----112



- Société civile et développement durable en côte d'ivoire. Les limites d'une participation au contrôle citoyen de l'action publique
Gnangon Georgette BROU ----- 120
- De la validité des instruments d'évaluation des stagiaires en situations de crise : cas de la certification des élèves-professeurs d'allemand de l'école normale supérieure de Koudougou
OUEDRAOGO Léa----- 136
- Problématique de l'encadrement en stage des étudiants infirmiers et sage-femmes dans les districts sanitaires d'Abidjan Côte d'Ivoire
Touali ZOULO ----- 149
- Profil des enseignants de l'EFTP : Quelle identité professionnelle, pour quelle formation ?
BONKOUNGOU Nikiéma Haoua ----- 165
- Echec des politiques publiques de développement : Cas de l'aménagement hydroélectrique de Taabo
NIKEBIE Kouassi Clair Stéphane ----- 179
- Recette journalière, niveau de stress et agressivité chez des conducteurs de minicars dans le District d'Abidjan
YEBOUA Kossia Sonia----- 197



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

PREFACE

La Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales vient apporter une réponse à une multitude d'interrogations des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Homme et de la Société (UFR-SHS) d'une part, et des étudiants de Master et de Doctorat d'autre part. Quatre raisons fondamentales justifient a priori ces interrogations et cette naissance.

- La première est que toute Université ou institution d'enseignement supérieur ne vaut que par la puissance de ses recherches et des résultats de celles-ci. Les colloques, les Séminaires, les journées scientifiques, les symposiums, les tables rondes ou tout autre meeting d'intérêt scientifique, à caractère national et ou international, doivent y contribuer.
- La deuxième est que les résultats et/ou les produits des travaux de recherche doivent être publiés pour être connus dans le monde scientifique. Telle doit être la vision ou l'ambition de tout chercheur. Telle est aussi la mission de toute revue scientifique de qualité.
- La troisième est que la recherche supporte l'enseignement et en assure la qualité et la pérennité. La recherche assure la renommée de l'Université sur le plan international. Cela est d'autant plus vrai que le Professeur HAUHOUOT Asseypo, ancien Président de l'Université de Cocody écrivait dans la préface de la première Edition 2000 de l'Annuaire de la Recherche ceci : « par sa dynamique holistique, la recherche apparaît comme le meilleur garant de l'avenir et de la solidarité qu'il n'est même pas exagéré de dire que toutes les autres activités tiennent d'elle leur légitimité. » La revue constitue indiscutablement en la matière le support idéal.
- La quatrième raison est que la promotion des Chercheurs et des Enseignants-Chercheurs, leur épanouissement scientifique, pédagogique et leurs profils de carrière dans les différents grades du CAMES passent inévitablement et nécessairement par les publications dans des revues de référence.

En rapport avec ces quatre raisons, il est à constater que depuis la fin des années 1980, l'éclatement de l'ancienne Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines en quatre UFR a consacré la disparition des Cahiers de la Faculté et des Annales de l'Université. L'UFR-SHS qui compte onze départements, dont six filières d'enseignement, trois Instituts et deux Centres de Recherche, ne dispose plus de revue à sa dimension. Il est bon de rappeler à juste titre que l'UFR-SHS est la plus grande de par ses effectifs d'étudiants (15 700), de Chercheurs et d'Enseignants-Chercheurs (500 environ) et de personnels administratifs et techniques « PAT » (100 environ).

S'il est vrai que chaque département fait l'effort de se doter d'une ou de deux revues caractérisées généralement par des parutions intermittentes ou irrégulières, à défaut de disparaître purement et simplement faute de moyen, il n'en demeure pas moins que cela est largement en deçà des attentes.



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2768-275X

Il va sans dire que la plupart des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs s'adressent à des revues étrangères en Afrique, en Europe et/ou en Amérique pour publier leurs travaux avec des fortunes diverses (rejets d'articles, retard des publications et longues attentes etc.).

C'est donc pour résoudre un tant soit peu ces problèmes que les équipes de recherche, les Conseils de département et le Conseil d'UFR-SHS ont suggéré la création de deux revues scientifiques à l'UFR.

La première sera destinée aux publications des travaux de recherche en sciences sociales et humaines. La deuxième revue publiera, outre les résultats des recherches en sciences sociales, les communications des spécialistes d'autres disciplines scientifiques (sciences médicales, juridiques, économiques, agronomiques, etc.).

Cela devra résoudre ainsi les problèmes d'interdisciplinarité et pluridisciplinarité dans la mesure où les sciences sociales sont des sciences transversales au carrefour de toutes les disciplines.

Pour ce faire, la périodicité à terme est de deux parutions annuelles, c'est-à-dire une parution semestrielle pour chaque revue.

En ce qui concerne particulièrement la Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (RERISS), l'on devra admettre des numéros spéciaux et des parutions exceptionnelles selon les intérêts et les enjeux du moment.

Il pourra, par exemple, s'agir des numéros spéciaux consacrés aux travaux d'étudiants (Doctorants et Masterants), des actes de colloques et séminaires, des études de projets d'intérêt scientifique avec des partenaires extérieurs, ainsi que de toute autre initiative pouvant aboutir à une mise en commun des travaux issus de plusieurs spécialités et sujets dans divers domaines de la recherche scientifique.

C'est l'exemple de ce tout premier numéro RERISS qui sera mis à la disposition du public en vue de bénéficier des critiques et observations de la communauté Scientifique pour une réelle amélioration.

Toutefois l'accent doit être mis (et ce serait l'idéal) sur les parutions thématiques semestrielles en rapport avec l'actualité du moment.

Si ce principe est acquis, l'on doit s'atteler à préserver ou à sauvegarder la pérennité de la revue et à assurer sa pleine promotion sur le long terme. Cette promotion et cette pérennisation doivent se faire grâce à la mobilisation et la détermination de l'ensemble des animateurs de la revue tous les grades universitaires confondus.

L'on doit ensuite s'atteler à régler la fameuse question de financement qui bloque généralement tout projet de cette nature. En effet la pérennisation et le rayonnement d'une revue de référence dépendent aussi et surtout de ses moyens financiers. Pour éviter une existence éphémère à la RERISS, il est souhaitable que les responsables de la Revue fassent d'abord un minimum de sacrifice par des cotisations à un montant supportable. Ensuite, tous les responsables et animateurs doivent souscrire à un abonnement obligatoire, ce qui signifie : à chacun son exemplaire (à un coût qui sera fixé d'un commun accord). Enfin, tous



RERISS

Revue d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales
ISSN: 2708-275X

les auteurs sans exception, désireux de publier doivent contribuer à une hauteur financièrement supportable aux frais d'édition de leurs travaux.

Telles sont les suggestions susceptibles d'aider les animateurs de cette revue à assurer un minimum de garantie pour sa survie.

Par notre volonté commune et notre détermination, ce projet peut devenir une réalité pour le bonheur des initiateurs, en particulier des Chercheurs et Enseignants-chercheurs de l'UFR.

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent inlassablement chaque jour de façon désintéressée afin que ce qui était naguère un rêve devienne une réalité. Il s'agit en premier lieu de tous les membres du Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales, qui constituent plus qu'une équipe de recherche, un esprit à nul autre pareil.

Il s'agit ensuite de tous les Chercheurs et Enseignants-chercheurs, membres des différents comités (Comité scientifique, Comité de lecture, Comité de rédaction, etc.).

Il s'agit encore de la Direction des Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI).

Il s'agit enfin des membres fondateurs de la RERISS, garants moraux et scientifiques de la survie de cette œuvre commune.

Merci à vous tous.

Vive la recherche à l'UFR-SHS et longue vie à la revue RERISS.

Professeur BAHA BI Youzan Daniel
Directeur de Publication RERISS



POLITISATION DES ORGANES ELECTORAUX ET RECRUDESCENCE DES CRISES ELECTORALES EN COTE D'IVOIRE

BAH Mahier Jules Michel, Maître-Assistant de Sociologie
Université Félix Houphouët-Boigny
bahmahierjulesmichel@gmail.com

Résumé

En Côte d'Ivoire, les scrutins présidentiels qui ont eu lieu de 1990 à 2015 sont suivis de graves crises électorales en dépit de l'existence d'institutions électorales. Cet article vise à analyser le lien entre le fonctionnement de ces institutions électorales et la permanence des crises électorales. Fondée sur l'approche qualitative, les recherches documentaires et les entretiens semi-structurés ont permis de réaliser cette étude. L'analyse des données recueillies auprès des personnes ressources de formations politiques de masse, d'institutions électorales et de la société civile, nous a permis de comprendre qu'il existe une corrélation entre le fonctionnement des institutions électorales et la permanence des crises électorales. En effet, les conflits politiques réinvestis au sein des institutions électorales au mépris des principes démocratiques entraînent la permanence des crises électorales.

Mots clés : commission électorale, conflits politique, crises électorales, plébiscite.

Abstract

In Côte d'Ivoire, the presidential elections that took place from 1990 to 2015 are followed by serious electoral crises despite the existence of electoral institutions. This article aims to analyze the link between the functioning of these electoral institutions and the permanence of electoral crises. Based on the qualitative approach, literature searches and semi-structured interviews made it possible to carry out this study. The analysis of the data collected from resource persons of mass political formations, electoral institutions and civil society, allowed us to understand that there is a correlation between the functioning of electoral institutions and the permanence of electoral crises. Indeed, political conflicts reinvested within electoral institutions in defiance of democratic principles lead to the permanence of electoral crises.

Keyword : electoral commission, political conflicts, election crises, plebiscite.

Introduction

La question de la démocratisation des élections et de la dépolitisation des organes électoraux a été et demeure une préoccupation majeure en Afrique. Selon la charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, un organe électoral peut être défini comme l'autorité compétente établie pour l'organisation, la supervision et le contrôle des élections. Ainsi, l'organe électoral est considéré dans bon nombre de pays africains comme la clé de voûte des processus de démocratisation. C'est pourquoi, les groupes d'observation électorale



internationale et nationale (à travers la chartre africaine des élections, les instances de la CEDEAO) ont entériné des critères objectifs de consensus d'évaluation des élections. Parmi ceux-ci figurent la création d'un organe de gestion des élections autonomes (Madior et *al.*, 2011). Cet organe électoral se fonde sur un cadre de normes que les Etats signataires de la CEDEAO se sont engagées à respecter. Ainsi, l'organe électoral part d'un cadre juridique qui permet la mise en application des règles de la personne issues de la législation intérieure de chaque pays et en prévoit le déroulement du processus électoral. De plus, cet organe s'intéresse à la délimitation des circonscriptions électorales en collaboration avec les autorités administratives. Il est chargé du découpage des bureaux de votes, la sensibilisation des candidats et des électeurs à développer la culture de la paix. Cette institution proclame un calendrier d'inscription des électeurs et produit l'effectif des électeurs aux différentes parties prenantes. Ce système de gestion des élections est commun à plusieurs pays de la CEDEAO. La Côte d'Ivoire ne se dérobe pas à cette règle (Silué, 2005 ; Money, 2015).

En effet, en Côte d'Ivoire, l'organe de gestion des élections a connu une dynamique depuis la démocratisation des élections trente années après les indépendances. Gérées par le ministère de l'intérieur dans les années 1980-1990, l'organe de gestion des élections a été considéré comme un moyen de canaliser les revendications sociales en un débat respectueux et constructif, susceptible d'établir des règles communes pour élire des représentants du peuple incontestables. Pour ce faire, les prérogatives du ministère de l'intérieur ont été dévolues successivement de 1990 à 1995 au conseil de sécurité des élections et à la commission nationale électorale (Toppé, 2010). À partir de 2001, la légitimation du pouvoir socialiste a nécessité la mise en place d'un cadre électoral consensuel fondé sur la participation des forces politiques ivoiriennes. On assiste dès lors, à la création de la commission électorale indépendante (CEI) au cours de cette même année. Cette commission qui est une autorité administrative indépendante est chargée de l'organisation du référendum, des élections présidentielles, législatives et locales, dans les conditions prévues par la loi. Elle est constituée d'une commission centrale et des commissions locales. La commission centrale est composée par les représentants de la société civile, les représentants du parti au pouvoir, les représentants des partis de l'opposition, etc. Ces acteurs participent à la supervision des élections. Ils déterminent le cadre propice pour l'inscription des électeurs et s'assurent de la mise à jour des *listings* et du contrôle du dépouillement des votes. Cette commission participe également aux campagnes de sensibilisation des électeurs afin de les éduquer. Quant aux commissions locales, elles supervisent le respect des règles en matière de campagne électorale, identifient des bureaux de votes et leur personnel, accréditent les observateurs et les représentants des partis, et proclament les résultats provisoires. Cependant, tous les scrutins ont, depuis 1990, été émaillés de contestations et de violences multiformes. Face à la persistance de ces crises et en dépit des initiatives



d'apaisement prônées par la commission centrale et les commissions locales, on peut s'interroger sur l'existence de corrélations entre les dysfonctionnements des organes électoraux et les crises électorales. En clair, comment les organes électoraux contribuent-ils au déclenchement des crises électorales en Côte d'Ivoire de 1990 à 2015 ?

Pour élucider cette question, notre intervention s'articule autour des points suivants :

- la compétition électorale à l'ère du parti unique ou la culture du plébiscite ;
- la prédominance du parti au pouvoir sur le processus électoral ;
- l'inefficience des organes électoraux : surpolitisation et chevauchement des normes électorales.

1. Méthodologie

Cette étude a été menée dans le district d'Abidjan où est localisé le siège de l'actuel organe électoral ivoirien. Exclusivement qualitative, les données empiriques de cette étude ont été mobilisées à l'aide de l'observation directe, de la recherche documentaire et des entretiens semi-directifs. Nous avons opté comme instruments de collecte de données, la grille d'observation et le guide d'entretien. En conformité avec la logique de l'approche qualitative, les entretiens et les *focus group* ont été entrepris avec les acteurs en fonction de leur statut social. Il s'agit entre autres des responsables des partis politiques de masse locales (PDCI, FPI, RDR), des cadres des partis politiques, des responsables de la CEI, des responsables de la société civile, des présidents de sections, des militants de partis politiques, des responsables de la jeunesse des partis politiques, des responsables des femmes des partis politiques. Dans un souci de rigueur de représentation qualitative, nous avons choisi 18 personnes en fonction de leur rapport direct ou indirect avec la compétition politique. Ainsi la technique d'échantillonnage accidentel choisie offre la possibilité à tous les acteurs d'être choisis en fonction de leur disponibilité. Pour mener à bien cette étude, la méthode d'analyse du système partisan a été mobilisée. Cette méthode permet de comprendre les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs (partis politiques, responsables de la CEI, ONG, etc.) pour le contrôle de la CEI.

2. Résultats

2-1. La compétition électorale à l'ère du parti unique ou la culture du plébiscite

2-1-1. Présidentialisme à parti unique et élection plébiscitaires

Après les indépendances, la Côte d'Ivoire va s'engager dans un système politique dit « présidentieliste à parti unique » caractérisé par la suprématie présidentielle et l'existence d'un parti unique (le PDCI-RDA). Au cours de cette période (1960-



1990), les élections ne pouvaient s'assimiler qu'à un plébiscite dans la mesure où aussi bien l'unique candidat à la présidentielle - Félix Houphouët-Boigny - que les candidats aux municipales et aux législatives étaient désignés par les instances du PDCI-RDA. Ce procédé assurément non démocratique prétendait obéir à la nécessité de faire l'unité des populations jugées disparates et qu'il fallait rassembler dans un Etat hérité du colonisateur.

Monsieur K.P, un octogénaire, ex membre du bureau politique du parti démocratique de Côte d'ivoire (PDCI) affirme ceci :

« Le rôle ou la mission d'un parti politique c'est d'accéder au pouvoir d'Etat. Une fois cela acquis, il doit tout faire pour s'y maintenir. Le parti doit faire usage des ressources du pouvoir en vue de remporter l'élection par plébiscite. Un parti politique qui exerce le pouvoir et qui organise une élection doit la remporter par tous les moyens. »

Comme on le constate dans ce discours, un parti politique qui exerce le pouvoir d'Etat et qui organise une élection (présidentielle, législative ou régionale) doit la remporter. En effet, Alexis de Tocqueville, cité par Sylla Lanciné (2006), a bien loué les mérites et les vertus démocratiques des Etats Unis caractérisés de démocratie égalitariste. Il s'agit d'une démocratie de type présidentiel dans laquelle on note une forte prépondérance du Président, c'est-à-dire de l'exécutif sur les deux autres pouvoirs en l'occurrence le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Tout comme la démocratie Américaine, le régime ivoirien est de type présidentiel, les institutions et la pratique du pouvoir étaient aux mains du Président de la République, chef du gouvernement dont le PDCI, parti Etat en assurait la gestion. La légitimation du pouvoir, l'organisation des élections était sous l'autorité absolue du Président de la République, chef du gouvernement, Président du Parti-Etat de qui émanait l'ordre du plébiscite à l'issue de l'élection.

Ainsi, dans une perspective systémique, les candidats aux élections législatives et aux municipales cooptés par le Président et le parti étaient d'office élus, quitte au Ministère de l'intérieur de « s'arranger » en vue de faire respecter le mot d'ordre du plébiscite. Le plébiscite apparaît non seulement comme la substance de la compétition électorale mais également la culture politique populaire.

Outre la sélection des candidats, l'élaboration des normes électorales était l'apanage du parti-Etat. C'est d'ailleurs à l'issue des congrès du PDCI-RDA en 1980 que les premières réformes électorales allant dans le sens de la démocratisation ont été effectuées. A titre d'illustration, notons qu'au cours de ce congrès : « *Il a été décidé que le nombre de député passerait de 100 à 164, et surtout qu'ils seraient élus avec liberté de candidature sur la base d'un scrutin de circonscription (à 1 ou 2 sièges) à deux tours* » (Faure et Médard, 1982 : 67).



2-1-2. Avènement du système électoral multipartite et maintien de la pratique du plébiscite

A partir de 1990, pressées par une vague d'agitations sociales et de contestations politiques, contraintes par les nouvelles rigueurs des plans d'ajustements structurels et sensibles aux recommandations des bailleurs de fonds, les autorités ivoiriennes se résolvent à libéraliser le régime, à légaliser l'expression d'opinions politiques différentes et l'organisation de partis politiques différents (Faure, 1990). Pour les élections qui allaient découler de cette nouvelle donne marquée par le pluralisme politique, l'attention sera focalisée sur la transparence des scrutins. Partant, les instances du PDCI ne sont plus les organes en charge des élections. Cette tâche sera transférée à un autre maître d'œuvre : le Ministère de l'intérieur. L'avènement du multipartisme a favorisé l'émergence d'une multitude de mouvements politiques dont plusieurs se sont formés dans la clandestinité : le Front Populaire Ivoirien (FPI), l'Union des Socio-Démocrates (USD), le Parti Communiste, le Parti Républicain, le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), etc. Cependant, depuis « l'ouverture démocratique » jusqu'à 2010, ceux-ci, dans leur grande majorité, ont peu ou pas du tout participé aux compétitions électorales. Les raisons de cette faible participation des partis politiques aux échéances électorales peuvent être identifiées dans les pratiques de management des processus électoraux. En effet, la première élection présidentielle « libre » qui s'est déroulée le 28 octobre 1990 n'a opposé que deux candidats (Félix Houphouët-Boigny pour le PDCI-RDA et Laurent Gbagbo pour le FPI) sur la pléthore de partis politiques qui commençaient à émerger. Si l'on analyse les scores obtenus par les deux candidats (81,68% des voix pour Félix Houphouët-Boigny et 18% pour Laurent Gbagbo) et les contestations qui s'en sont suivies, il serait tout à fait plausible de donner du crédit aux accusations de fraudes, de bourrages d'urnes formulées par l'opposition et ce d'autant plus que comme le signifie Yéo (2009).

À ce propos, Monsieur D.G, un leader du Front Populaire Ivoirien (FPI) déclare :

« On se réjouit pour l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire depuis le 30 avril 1990. Mais dans le fond, au niveau du processus électoral, rien n'a changé. En effet, le PDCI, parti Etat a été mis de côté officiellement au profit du Ministère de l'intérieur désigné par le régime comme organe chargé de gérer les élections. En observant le résultat, le score du Président Houphouët face à notre mentor Gbagbo, est un plébiscite. Au niveau du FPI, nous allons tout faire pour créer une commission indépendante afin d'organiser les élections ».

À l'analyse de ce verbatim, on peut dire avec Vincent Demacq et Victor Magnani (2011) que les régimes mono-partisans comme celui du PDCI furent mis en place au nom des impératifs de la construction nationale et du développement.

Ainsi comme les élections concurrentielles apparaissent indispensables dans un système politique multi-partisan, les partis politiques qui exercent le pouvoir



d'Etat contournent les principes démocratiques en vue du contrôle des élections normatives et opératoires mis en place pour la crédibilité du processus électoral. En effet, du parti unique en multipartisme, le mode opératoire des élections en Côte d'Ivoire n'a pas été modifié. Le scrutin présidentiel du 28 Octobre 1990 s'est soldé par le maintien du plébiscite de Félix Houphouët-Boigny. Or selon le politologue américain Robert Dahl (1973), la démocratie en elle-même n'est pas, au sens strict, une forme unique de pouvoir. Elle offre une gamme de possibilités et que la démocratie ne peut absolument pas résider dans une autorité unique mais doit consister en une multiplicité de formes de pouvoir.

Le régime en place à l'époque contrôlait le Ministère de l'intérieur et instrumentalisait le vote des étrangers vivant en Côte d'Ivoire comme un capital électoral. Cette crise de confiance entre les acteurs politiques (partis d'opposition) et les organes électoraux va d'ailleurs se renforcer avec les crises de contestations électorales qui caractériseront les processus électoraux entre 1990 et 2015.

2-2. Prédominance du parti au pouvoir sur le processus électoral

Les commissions électorales en lien avec le Conseil Constitutionnel valident les dossiers de candidature aux différents scrutins. Déjà en 1995, le dysfonctionnement des organes électoraux a commencé à avoir un impact sur la stabilité politique et sociale de la Côte d'Ivoire. En effet, en invalidant les candidatures de certains acteurs politiques¹ lors de l'élection présidentielle de la même année, le Conseil Constitutionnel venait par-là d'accentuer les contestations électorales qui allaient suivre à travers le « boycott actif ». Idem pour les « *calamiteuses élections présidentielles d'octobre 2000 en Côte d'Ivoire* »² au cours desquelles la mise à l'écart de 14 candidats dont Alassane Ouattara et Henry Konan Bédié ferait partie, selon Guillaume Soro, des injustices à l'origine de la rébellion de septembre 2002. Le rôle des organes électoraux dans la survenance des conflits post-électorales a, d'ailleurs été confirmé, lors des élections présidentielles de 2010 où la gestion des résultats par la CEI et le Conseil Constitutionnel ont été un facteur déterminant dans le déclenchement de cette crise à l'origine d'au moins 3000 morts. Les tableaux 1 ; 2 et 3 traduisent les indicateurs de conflits au sein des organes électoraux.

¹Il s'agit d'Amadou Koné (Union Nationale pour la Démocratie), Philibert Kouassi (Parti Socialiste Révolutionnaire Ivoirien), Soumah Yadi (Parti Libéral de Côte d'Ivoire) et de Dieudonné Zadi (Indépendant).

²Soro et Daniel (2005 : 17).



2-2-1. Manipulation des institutions électorales à des fins politiques : des conflits internes aux organes électoraux à la violence électorale nationale.

Tableau 1: Elections présidentielles de 1990 à 1995

Ces tableaux 1, 2 et 3 traduisent ces pratiques de manipulations et de leurs conséquences tant sur le processus électoral que sur la cohésion sociale nationale.

Organes électoraux	1990	1995
Attributions Et Résultats	Ministère de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
Mission	Elaborations des listes électorales, réception des candidatures, organisation pratique des opérations de vote, annonce des résultats	Elaborations des listes électorales, réception de la candidature, organisation pratique des opérations de vote, annonce des résultats
Composition	Commissions de la liste électorale, commission de distribution des cartes électorales, président de bureau de vote, secrétaires, représentants des candidats, commission des réclamations	Commissions de la liste électorale, commission de distribution des cartes électorales, président de bureau de vote, secrétaires, représentants des candidats, commission des réclamations
Déroulement et indicateurs de conflits	Contrôle total de l'appareil électoral par le Parti-Etat (PDCI), menaces des agents électoraux représentant le candidat du FPI par l'administration, chargée des élections dans plusieurs bureaux de votes sur l'ensemble du territoire national, inscription des étrangers sur les listes électorales, distribution des cartes électorales aux étrangers selon l'opposition, dénonciation du vote des étrangers par l'opposition, désignation des agents électoraux par les autorités administratives proches du Parti-Etat, fraudes dans plusieurs bureaux de vote selon le candidat du FPI, rejet des réclamations portant sur les procès-verbaux de plusieurs bureaux de vote par les autorités administratives chargées des élections	Contrôle total de l'appareil électoral par le Parti-Etat (PDCI), rejet par l'administration de la création d'une commission électorale indépendante proposée par l'opposition, non révision de la liste électorale, rejet par l'administration de l'utilisation des urnes transparentes, rejet de la fixation de l'âge de vote à 18 ans, désignation des agents électoraux par les autorités administratives proches du Parti-Etat, boycott actif du scrutin par le Front Républicain (alliance FPI-RDR), empêchement des militants du PDCI (en majorité des baoulé) par les militants du front Républicain dans les zones Ouest et Centre-Ouest (Barrage des voies publiques, menaces verbales, agressions physiques, destruction des bureaux de vote, confiscation et destruction du matériel électoral, incendie des bureaux de vote et des bâtiments administratifs etc.



Proclamation des résultats	Félix Houphouët-Boigny (candidat du PDCI-RDA) est déclaré élu avec 2 445 365 de voix soit 81,68% contre Laurent Gbagbo (candidat du FPI) totalisant 548 441 voix soit 18,32%	Henry Konan Bédié (candidat du PDCI-RDA) est déclaré vainqueur avec 96,44% de voix contre Francis Wodié (candidat du PIT) avec 3,56%
Conséquences	Contestation des résultats par le candidat de l'opposition dénonçant l'impact du vote des étrangers et des fraudes électorales	Contestations des résultats par le Front Républicain, émergence des conflits identitaires (ressortissants du Nord, de l'Ouest et du Centre-Ouest contre les baoulé), arrestations et emprisonnements de leaders politiques et militants du Front Républicain

Tableau 2: Elections présidentielles de 2000 et de 2010

Organes électoraux	2000	2010
Attribution et résultats	Commission Constitutionnelle Consultative et Electorale (CCCE), Commission de Supervision de l'Organisation du Référendum constitutionnel en Côte d'Ivoire (COSUR)	Commission Electorale Indépendante (CEI)
Mission	CCCE : préparer un avant-projet de constitution, élaborer un avant-projet de code électoral, proposer des mesures pour l'organisation d'élections justes et transparentes ; COSUR : recensement ou révision de la liste électorale ; gestion des fichiers électoraux ; répartition des lieux et bureaux de vote ; gestion de la campagne électorale ; le vote, le dépouillement ; collecte des procès-verbaux et centralisation des résultats ; observation du référendum et accréditation des observateurs	Organisation du recensement électoral, proposition au gouvernement des circonscriptions électorales, production du matériel électoral, réception des candidatures, supervision du respect des règles en matière de campagne électorale, sensibilisation électorale, identification des bureaux de votes et de leur personnel, accréditation des observateurs et des représentants des partis, agrégation des résultats et proclamation provisoire des résultats
Composition	CCCE : 01 président, 06 vice-présidents, 07 sous-commissions (commissions chargées de la constitution, de la charte des libertés, du statut de l'opposition, des anciens présidents de la République et de la moralisation de la vie publique) COSUR : 16 membres dont : 01 président, 07 représentants de partis politiques (FPI, PDCI-RDA, RDR, PIT, USD, PPS, PARI), 03 représentants de structures techniques (INS, DGAT, BNETD), 03 représentants de la société civile (LIDHO, AID-CI, MIFED-CI), 02 représentants des ministères de l'Economie	Commission centrale : 01 représentant du Président de la République (LMP) ; 01 représentant du Président de l'assemblée nationale (LMP) ; un représentant du Président du Conseil économique et social (LMP) ; 02 juges nommés par le Haut conseil de la magistrature ; 02 avocats nommés par le Barreau ; 01 représentant de la Direction de l'Administration du Territoire ; 01 représentant du Ministre de la sécurité (LMP) ; 01 représentant du Ministre de l'économie et des finances (RHDP) ; 01 représentant du Ministre de la défense (LMP) ; des représentants de chaque



	et du Budget, 300 représentations aux niveaux départemental et sous-préfectoral	<p>parti politique ou groupe ayant au moins un membre à l'Assemblée nationale, ou contrôlant au moins un conseil municipal, régional, général ou de district comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 représentants du RDR (RHDP) - 02 représentants du PDCI (RHDP) - 02 représentants du MFA (RHDP) - 02 représentants de l'UDCY (LMP) - 02 représentants du PIT - 02 représentants du FPI (LMP) - 09 représentants des forces nouvelles (RHDP)
Déroulement et indicateurs de conflits	<ul style="list-style-type: none"> - disqualification de la candidature du leader du RDR par le nouveau code électoral, contestation par le RDR sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - gestion du fichier électoral ; - impression et la distribution des cartes d'électeurs - Boycott de la présidentielle par le PDCI et le RDR, bourrage des urnes par les launte au pouvoir (CNSP) dans plusieurs bureaux de votes ; - brutalisation des agents électoraux tant par launte que par les militants du FPI, manipulation des documents électoraux par launte ; - confiscation des résultats de l'élection présidentielle par launte au pouvoir ; - proclamation des résultats désignant vainqueur le Général Guéi par le ministère de l'intérieur en lieu et place de la CCCE ; - contestations des résultats par le candidat du FPI appelant ses militants à descendre dans la rue ; - bicéphalisme au sommet de l'Etat 	<p>Dissolution de la CEI et limogeage de son président accusé de fraude sur la liste électorale en février 2010, mise en place d'une nouvelle CEI présidée par l'opposition</p> <p>Tant au premier qu'au second tour de l'élection présidentielle, on note les contradictions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de consensus sur la liste électorale ; - destruction du matériel électoral ; - accès et manipulations des documents électoraux par des acteurs non-autorisés, menace sur les agents électoraux ; - empêchement de vote ; - bourrage d'urnes ; - votes par procuration, violations des procédures de consolidation des résultats
Proclamation des résultats	Bicéphalisme au sommet de l'Etat soldé par la victoire de Laurent Gbagbo après les affrontements entre la population civile et les militaires (proclamation des résultats par le président de la CCCE en la personne de Honoré Guié)	<p>Bicéphalisme au sommet de l'Etat consécutif à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - annonce de la victoire d'Alassane Ouattara (54% des voix) par la CEI, au Golf Hôtel, à son QG de campagne et en situation de forclusion ; - annonce de la victoire de Laurent Gbagbo (51%) par le conseil constitutionnel suite à l'invalidation des résultats de la CEI et des procès-verbaux bureaux de vote dans certaines régions du Nord
Conséquences	Affrontements entre :	Affrontements entre :



	<ul style="list-style-type: none"> - militants du FPI et militaires de la junte - militants du FPI et militants du RDR (plus 100 morts) - militants du RDR et les forces de défense et de sécurité ; - découverte d'un charnier à Yopougon (57 morts), psychose au sein de la population ; - rupture de l'alliance entre les ex alliés du Front Républicain, repli identitaire (rupture des liens sociaux entre populations du Nord et populations du Sud) ; - tentatives de coups d'Etat avorté en 2001 faisant (300), seconde tentative de coup d'Etat avortée et se soldant par la partition du territoire en deux (2002) ; - occupation de la partie septentrionale et occidentale du pays par les mouvements rebelles (MPCI, MPIGO, MJP) ; - formation des groupes d'autodéfense dans la partie gouvernementale ; - émergence des milices ethniques dans le champ sociopolitique et militaire (dozo, FLGO, APWE...) 	<ul style="list-style-type: none"> - militants de la majorité présidentielle et ceux du RHDP ; - milices du RDR et milices du FPI ; - émergence d'une guérilla urbaine par le "commando invisible", enkystement du commando invisible à Abobo et Ayama, affaiblissement des forces de défense et de sécurité ; - arrestation de l'ex président par la coalition Licorne-ONUCI-FRCI ; - structuration du District d'Abidjan en Com'zones, hausse du taux de déplacés internes et d'exilés ; - arrestation et emprisonnement de plusieurs leaders de la LMP ; - contrôle et gestion du foncier à l'Ouest par les milices dozo ; - exacerbation des violences ethniques et religieuses (communautés du Nord-communautés du Sud, Chrétiens-musulmans).
--	---	--

Tableau 3: Elections présidentielles de 2015

Organes électoraux	2015
Attribution et résultats	Commission Electorale Indépendante (CEI)
Mission	Organisation du recensement électoral, proposition au gouvernement des circonscriptions électorales, production du matériel électoral, réception des candidatures, supervision du respect des règles en matière de campagne électorale, sensibilisation électorale, identification des bureaux de votes et de leur personnel, accréditation des observateurs et des représentants des partis, agrégation des résultats et proclamation provisoire des résultats
Composition	Commission centrale : 01 représentant du Président de la République (RHDP), 01 représentant du Président de l'Assemblée nationale (RHDP), 02 représentants du gouvernement (RHDP), 01 représentant du ministre chargé de l'administration du territoire (RHDP), 01 représentant du Ministre de l'économie et des finances (RHDP), 01 représentant du Conseil supérieur de la magistrature (RHDP), 01 représentant du conseil supérieur des imams, représentants de la conférences des évêques catholiques de Côte d'Ivoire, 01 représentant des organisations non gouvernemental non confessionnelles, 01 représentant du Barreau, 01 représentant du RDR (RHDP), 01 représentant du PDCI (RHDP), 01 représentant de l'UDPCI, 01 représentant du MFA (RHDP), 02 représentant de l'AFD (opposition), 01 représentant de la Ligue des Mouvements pour le progrès (opposition), 01 représentant du RPCI (opposition)



Déroulement et indicateurs de conflits	Manque de consensus sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- établissement de la liste électorale ;- découpage électoral ;- composition des commissions de la CEI ;- présidence de la CEI (maintien du très contesté Youssouf Bakayoko) ;- distribution des cartes d'électeurs ;- garantie sur toute l'étendue du territoire nationale du droit et de la liberté de vote ;- boycott du scrutin par l'opposition significative (FPI tendance Sangaré, LIDER), faible taux de participation
Proclamation des résultats	Alassane Ouattara est déclaré vainqueur au premier du scrutin (83,66% des voix)
Conséquences	Contestations des résultats destructions de biens, reprise du scrutin dans certaines zones

2-2-2. Milicianisation du champ politique et du processus électoral

En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des Etats multiethniques africains, la lutte pour le contrôle de l'Etat et de ses ressources se caractérise par la manipulation des appartenances identitaires au regard de l'intérêt que les individus accordent à leur communauté, à leur histoire, à leur langue. Ainsi, chaque leader use de ces relents culturels et ethniques pour en faire une source de mobilisation du corps social dans la phase de construction du discours idéologique dans un conteste électoral (Bah Mahier, 2012). Dès lors, à partir de la décennie 1990, on assiste à la radicalisation des positions entre les communautés du Nord et celles du Sud à l'issue de chaque processus électoral. Cette radicalisation a atteint son paroxysme depuis le coup d'Etat manqué de septembre 2002 jusqu'aux élections de 2010-2011. De plus, le marketing politique des identités opéré par les leaders politiques favorise l'émergence des organisations de type milicien dans le champ de conflictualité devenu plus violent et meurtrier. Cette dynamique de violence s'observe par la dozoïsation³ de la société ivoirienne (particulièrement à l'Ouest), consécutive au projet d'ivoirisation du pouvoir et d'autochtonisation des ressources par certains responsables politiques (Bah, *op.cit.*). La ventilation des Dozo au plan national et particulièrement à l'Ouest répond à la logique de conquête du pouvoir d'Etat par les nordistes et à la sécurisation des biens matériels et fonciers⁴. La rébellion de septembre 2002 ouvre la voie à la constitution de plusieurs groupes de milices tribales « Nord, Ouest, Sud » rendant les conflits de plus en plus violents et meurtriers. De part et d'autre de la ligne de front apparaissent des mouvements patriotiques de jeunes. Alors que les mouvements patriotiques du Nord visent la conquête du pouvoir d'Etat pour réparer « *l'injustice et les frustrations* » subies par leurs parents, ceux du Sud ou de la zone gouvernementale sous la bannière de la galaxie patriotique optent pour le

³Dozo, au Nord de la Côte d'Ivoire notamment à Korhogo, les Dozo ou Dozons sont des chasseurs appartenant à une confrérie en arme chargée de ravitailler la communauté en viande de brousse.



maintien du pouvoir par la résistance en vue de barrer la route aux « *imposteurs* ». Cette relation "d'attaque et de défense" se traduit au plan national par l'émiettement de l'armée nationale au profit de la formation de milices tribales et le recrutement de mercenaires étrangers qui agissent sous le couvert idéologique des partis politiques posant ainsi la problématique de l'Etat de droit. En effet, on parle de milices ethniques Mandé constitués de Yacouba (MJP⁵, MPIGO⁶) et Malinké (Dozo, MPC⁷) regroupés au sein des Forces Nouvelles ou Forces pro-RHDP ou encore Forces pro-Ouattara⁸. De l'autre, on parle des groupes d'auto-défense para-militarisés composés en majorité des membres de l'ethnie Wè au nombre desquels on peut citer le FLGO⁹, l'UPRGO¹⁰, l'APWE¹¹, le MILOCI¹², et les autres groupes de la galaxie patriotique comme le GPP¹³, le FLP¹⁴, l'UPLTCI¹⁵. Ces forces sont appelées forces de la résistance ou forces pro-LMP ou encore forces pro-Gbagbo¹⁶. Chaque camp récupère notamment une partie des forces de défense et de sécurité nationale. Le climat de suspicion et la crainte de complot visant à l'élimination physique des leaders ou des sympathisants des différentes forces politiques ou militaires ont provoqué tant en zone gouvernementale qu'en zone FAFN¹⁷ des arrestations arbitraires et des actes d'intimidations visant tout individu soupçonné par la partie adverse d'être un militant ou un sympathisant de l'ennemi (Vidal, 2003). Cette crise des milices s'enracine après le second tour de l'élection présidentielle de 2010 et a occasionné, comme nous l'avons mentionné plus haut, 3000 morts selon l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Après l'installation du nouveau régime en 2011, les milices se sont muées en combattants et en microbes créant un problème permanent de sécurité publique tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

⁵MJP : Mouvement pour la Justice et la Paix.

⁶MPIGO : Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest.

⁷MPC : Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire.

⁸ Agence France Presse du 10 mars 2011.

⁹FLGO : Front de Libération du Grand Ouest.

¹⁰UPRGO : Union Patriotique de Résistance du Grand Ouest.

¹¹APWE : Alliance Patriotique du peuple Wè.

¹²MILOCI : Mouvement Ivoirien de Libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

¹³GPP : Groupement Patriotique pour la Paix.

¹⁴FLP : Front de Libération Patriotique.

¹⁵UPLTCI : Union Patriotique pour la Libération Totales de la Côte d'Ivoire.

¹⁶ Agence France Presse du 10 mars 2011.

¹⁷FAFN : Forces Armées des Forces Nouvelle.



2-3. Inefficiences des organes électoraux : surpolitisation et chevauchement des normes électorales

2-3-1. Violation et chevauchement des normes électorales : des organes électoraux hybrides

Comme nous l'avons vu plus haut, le régime du PDCI-RDA a largement instrumentalisé les populations étrangères en les inscrivant sur la liste des électeurs et ce en violation de la constitution et de l'article 5 de la loi électorale n°60-356 du 3 novembre 1960 qui visait comme électeurs « *Tous les nationaux des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques* ». Cette transgression des normes électorales n'est d'ailleurs pas étrangère à la brutalisation (verbale à tout le moins) du champ politique ivoirien dans la mesure où l'électorat étranger a été qualifiée par l'opposition d'alors (le FPI surtout) de « bétail électoral » (Yéo, *op.cit.*). Par ailleurs, au cours des dix dernières années, le cadre législatif des élections en Côte d'Ivoire a évolué en s'appuyant sur la législation nationale et les accords de paix négociés au niveau international suite à la rébellion armée de 2002. Cette dualité de cadre normatif s'est reflétée dans toute la législation, de sorte que la Constitution de 2000 et le Code Electoral de la même année ont souvent été complétés, voire modifiés par une législation subséquente, des décrets présidentiels, qui ont donné lieu à un chevauchement d'instruments juridiques. La plupart de ces instruments n'ont pas été bien expliqués ou compris par la société ivoirienne dans son ensemble, avant la crise de 2010-2011. A titre d'exemple, l'actuelle Commission Electorale Indépendante (CEI) comprend six représentants de la rébellion armée, conformément aux accords de paix de Linas-Marcoussis (2003) et Pretoria (2005), tandis que la mise à jour des listes électorales a été fortement influencée par l'Accord de Ouagadougou (2007). Par ailleurs, le rôle de « certification » dans le processus électoral de l'Opération des Nations Unis en Côte d'Ivoire (ONUCI) est demeuré flou et peut être identifié comme un facteur clé dans le déclenchement de la crise de contestation électorale de 2010-2011.

2-3-2. Surpolitisation des normes électorales

Au chevauchement et à la violation des normes électorales comme facteur d'inefficience des organes électoraux, on peut ajouter la surpolitisation de ceux-ci¹⁸. En effet, sous le régime du PDCI-RDA les organes électoraux étaient intimement liés au parti-Etat lui-même ainsi qu'aux structures de l'Etat (Ministère de l'intérieur). De ce fait, l'action de ces organes était fortement influencée par le parti au pouvoir et délégitimée par l'opposition. Avec le coup d'Etat de 1999 et la rébellion de 2002, l'avènement de la CEI n'a pas permis de rompre avec cette surpolitisation des organes électoraux. Rappelons à cet effet, la proximité

¹⁸Voir annexe.



supposée ou avérée de Yao Paul N'dré (Président de la cour constitutionnelle lors des élections de 2010) avec le FPI et de Youssouf Bakayoko (Président de la CEI). Ainsi, qu'il s'agisse des organes électoraux inféodés au parti-Etat (ou à l'Etat central lui-même) ou encore de la CEI, ces structures de gestion des élections ont toujours été composés d'acteurs politisés dont les logiques d'actions concourent davantage à garantir des intérêts spécifiques et partisans que l'intérêt national ; ceci favorise la fracture sociale tant au sur le plan local qu'au niveau national.

En définitive, les compétitions électorales – par le fait qu'elles se déroulent dans un environnement sociopolitique fortement ethnicisé – contribuent à exacerber les tensions intra et/ou intercommunautaires et à fragiliser la cohésion sociale.

Dans cette étude, les violences ethno-politiques à l'œuvre au sein des organes électoraux sont tributaires du système politique national.

Le champ politique national est marqué par les discours ethniques et religieux comme source de mobilisation de l'électorat.

L'analyse systémique nous permet de comprendre que les violences ethno-politiques perceptibles autour des organes électoraux en période électorale sont fonction du contexte qui met aux prises les partis politiques matrices des idéologies de leurs leaders respectifs. En tant qu'électeurs, le comportement des individus (agents des organes électoraux, militants des partis politiques et membres des communautés ethniques) peuvent se comprendre non seulement à partir des logiques de motivations individuelles, mais aussi à partir de l'analyse du fonctionnement des partis politiques au plan national. Ceci renvoie à l'analyse du système partisan qui considère qu'on ne peut comprendre le fonctionnement d'un parti politique que par ses rapports d'interdépendance et d'opposition avec les autres partis politiques. Les stratégies de coalition ou d'alliance entre les partis politiques sont donc éminemment constructives du système partisan. Le système partisan constitue donc un système complexe au sein duquel va se positionner en déterminant sa proximité ou son éloignement avec les idées développées par les différents partis en présence (Lexique de Sociologie, 2007).

L'analyse du système partisan permet de comprendre que les commissions électorales sont des espaces de confrontations idéologiques des leaders des forces politiques ayant pour objectif la conquête du pouvoir.

En effet, de 2000 à 2020, le mode de désignation des Présidents des commissions électorales et leurs adjoints se font sur proposition du Président de la République, donc de l'exécutif. Or, le Président de la République ou le chef de l'Etat est un leader d'un parti politique ou leader de la coalition des formations politiques en compétition avec les autres partis politiques ou coalition pour conquérir le pouvoir d'Etat.

En tant que porte-couleurs de leurs différentes formations politiques, ils guident et orientent les initiatives des commissions électorales en fonction des intérêts de celles-ci



La démarche de Seiler (1993) a le mérite de rappeler que les organisations partisans n'existent que parce qu'elles prennent appui et entretiennent des oppositions sociales et par-delà, mobilisent des groupes sociaux spécifiques.

Des chercheurs d'inspiration culturaliste ont exploré la question de la relation entre clivages sociaux et clivages partisans. Le premier est le politologue Norvégien Stein Rokkan (1967) qui pense qu'un parti politique ne peut durablement enraciner son organisation que s'il se fonde sur un clivage social profond. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les clivages non seulement entre les agents au sein des commissions électorales, mais aussi entre les communautés ethniques tant au plan local que national.

Dans l'analyse du système partisan, on ne peut comprendre le fonctionnement d'un parti politique que par ses rapports d'interdépendance et d'opposition avec les autres partis.

Les stratégies de coalition ou d'alliance entre les partis politiques depuis l'avènement du multipartisme en 1990 déterminent les attitudes et comportements des communautés ethniques dans le champ de conflictualité.

Ostrogorski (1993) et Michels (1971) portent particulièrement un regard sur les organisations partisans et considèrent que les dirigeants des partis politiques modernes tendent à privilégier leurs propres intérêts au détriment de ceux de leurs adhérents ou leurs électeurs.

Conclusion

Le déroulement des processus électoraux ivoiriens depuis 1990 met à nu la fragilité des organes électoraux en général et l'actuelle commission électorale indépendante ainsi que le cadre législatif qui l'encadre en particulier. Il met également en exergue la récurrence des violences sur la scène politique ivoirienne comme en témoigne les conséquences tragiques des différentes crises qui ont suivies les élections présidentielles de 1995, 2000, 2010 (avec des milliers de morts) et les élections législatives et locales qui ont opposé essentiellement les partis alliés membres du RHDP en 2011 avec une légère participation du Front Populaire Ivoirien en 2015. Ce processus est également marqué par la suspicion qui a prévalu entre les membres de la CEI et par la méfiance de la population à l'égard de cette structure, dont l'impartialité dans l'organisation des élections a été contestée par diverses parties prenantes. Les organes électoraux sont donc le réservoir des violences politiques qui jalonnent les processus électoraux

Bibliographie

- Bah Mahier, (2012), *Enjeux sociopolitiques et mobilisation des organisations miliciennes dans les espaces de conflits communautaires à l'ouest de la Côte d'Ivoire : étude de cas de la Sous-Préfecture de Duékoué*, thèse de doctorat unique de sociologie soutenue le 03 décembre 2012, IES, Abidjan.



- Boga Gervais (2008), *Les droits de l'homme à l'épreuve : cas de la crise ivoirienne de 19 Septembre 2002*, Paris : L'Harmattan.
- Fauré Yves-André (1990), « Sur la démocratisation en Côte-d'Ivoire : passé et présent », *Année Africaine*, p. 115-160.
- Fauré Yves-André et Médard Jean-François (1982), *Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris : Karthala.
- Lipset, Seymour Martin et Stein Rokkan (1967), *systemes de partis et alignements des électeurs : perspectives transnationales*, Presse libre, New York.
- Money Elie (2015), *Par la force : Alassane Ouattara Président de la Côte d'Ivoire*, Paris : L'Harmattan.
- Niamkey-Koffi Robert (1999), *Réformes institutionnelles en Côte d'Ivoire : la question de l'éligibilité*, Abidjan : Presse Universitaire de Côte d'Ivoire.
- Ostrogorski Motsei (1993), *la démocratie et les partis politiques*, Fayard, Paris.
- Robert Dahl (1973), *l'analyse politique contemporaine*, éditions Robert Laffont, Paris.
- Robert Michels (1971), *les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques dans les démocraties*, Coll. Champs, Flammarion, Paris.
- Seiler Daniel-louis (1993), *les partis politiques*, coll. Cursus, A. colin, Paris.
- Silué Kigbafory (2005), *Côte d'Ivoire nation chrysalide*, Abidjan : Presse Universitaire de Côte d'Ivoire.
- Soro Guillaume et Serge Daniel (2005), *Pourquoi je suis devenu rebelle*, Paris : Hachette.
- Sylla Lanciné (2006), *Existe-t-il un modèle universel de démocratie ?* les Editions du CERAP, Abidjan.
- Toppé Gilbert (2010), *Communication politique et développement en Côte d'Ivoire*, Paris : L'Harmattan.
- Yéo Souleymane (2009), *Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Paris : Karthala.